

Votants : 72

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 03 novembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 10 novembre 2025

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA CONCEPTION, LA RÉALISATION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE D'UNE STATION DE RAVITAILLEMENT BIOGAZ DES VÉHICULES DE TRANSPORT EN COMMUN - AVENANT N°4

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET pouvoir à Thibault HEBRARD, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Romain DUPEYROU, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Elmano MARTINS, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Alain LECOINTE pouvoir à Jacques BILLY, Elisabeth MAILLARD pouvoir à Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC pouvoir à Johann SPITZ, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Michel PAILLEY pouvoir à Dominique SIX, Nicolas ROBIN pouvoir à Aurore NADAL, Mélina TACHE pouvoir à Nicolas VIDEAU, Florence VILLES pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, François BONNET, Thierry DEVAUTOUR, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Agnès RONDEAU.

Titulaires absents excusés :

Elsa FORTAGE, Sébastien MATHIEU.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 10 NOVEMBRE 2025

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA CONCEPTION, LA RÉALISATION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE D'UNE STATION DE RAVITAILLEMENT BIOGAZ DES VÉHICULES DE TRANSPORT EN COMMUN - AVENANT N°4

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code de la Commande Publique en ses articles L.2194-1 5° et 6°, R.2194-7 et R.2194-8 ;

Vu le Marché Public Global de Performances n° 2022015 pour la conception, réalisation, exploitation et maintenance d'une station de ravitaillement biogaz des véhicules de transport en commun, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et TOKHEIM SERVICES France notifié le 24/03/2022 ;

Vu l'avenant n°1 au marché validé par délibération n° C-32-02-2023 du Conseil d'Agglomération du 20 février 2023, qui a impliqué une hausse de 66 564,10 € HT du montant du marché ;

Vu l'avenant n°2 au marché validé par une délibération n° C-39-05-2023 du Conseil d'Agglomération du 9 mai 2023 qui a impliqué une hausse de 16 452,50 € HT du montant du marché ;

Vu l'avenant n°3 au marché validé par une décision du Président en date du 21 janvier 2025 qui portait sur des clarifications et adaptations techniques sans incidences financières ;

Considérant que pour préserver un arbre existant sur le dépôt des transports, deux portiques de distribution de gaz de la tranche optionnelle doivent être déplacés et un portique supplémentaire doit être implanté pour un coût de 3 822 € HT ;

Considérant que les modalités d'intéressement du titulaire à la performance sur la partie exploitation, prévues au CCAP, doivent être précisées pour permettre notamment un calcul de l'intéressement de juillet à juillet au lieu de décembre à décembre, avec une facturation en novembre au lieu d'avril, sans incidence financière sur le contrat.

En conséquence, il est nécessaire de conclure un avenant au présent marché pour modifier le montant du marché d'une part et la clause relative à l'intéressement du titulaire à la performance d'autre part (article n°68 du CCAP).

Le montant estimatif global du marché est modifié comme suit :

	Montant initial	Montant après avenants n° 1, 2 et 3	Montant de l'avenant n°4	Montant après avenant n°4
Montant total HT	3 135 278,30 €	3 218 294,90 €	3 822,00 €	3 222 116,90 €
TVA 20,00%	627 055,66 €	643 658,98 €	764,40 €	644 423,38 €
Montant total TTC	3 762 333,96 €	3 861 953,88 €	4 586,40€	3 866 540,28 €

Le montant cumulé des avenants n°1 à 4 représente une hausse de 2,77% du montant du marché initial.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la conclusion et la signature de l'avenant n° 4.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président